

FONDATEURS:

Mihran Amtablian
Kévork Képénékian
Jules Mardrossian
Vahé Muradian

EDITION FRANCE ARMÉNIE:

17 Place de la Ferrandière
69003 - Lyon
Tél: 04 72 33 24 77
Fax: 04 72 34 59 05

Courriel: contact@france-armenie.fr

Site web: www.france-armenie.fr

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION:

Mariette Gharapetian

COLLABORATEURS de ce NUMÉRO:

Gérard Achdjian
Marie-Delphine Agababian
Zmrouthe Aubozian
Ara Babanian
Ani Bédrossian
Krikor Djirdjirian
Maryse Equy
Bédros Hayrabédian
Roger Kasparian
Mariam Khatlamajyan
Jean-Noël Kouyoumdjian
Varoujan Mardikian
Edouard Mardrossian
Jules Mardrossian
Chant Marjanian
Elise Ounanian
Vartkès Ounanian
Henri Papazian
Christophe Petit-Tesson
Anna Spano-Kirkorian
Krikor Tavitian
Anahide Ter Minassian
Vahé Ter Minassian
Hélène Terzian
Marie-Anne Thil
Patrick de Torcy
Vahé Toumanian
Narot Tüfekçi
Tigrane Yégavian

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
INFOGRAPHISTE:**

Véronique Sanchez-Chakérian

CONCEPTION GRAPHIQUE:

Christine Kirkorian

RESPONSABLES RÉGIONAUX:

Paris: Varoujan Mardikian

Lyon: Zmrouthe Aubozian

PUBLICITÉ:

Christine Kirkorian
06 15 98 29 03

christine@france-armenie.fr

ABONNEMENTS:

04 72 33 24 77

IMPRIMERIE:

BRAILLY - Saint Genis Laval
Commission Paritaire des Publications
et Agences de presse
N° CPPAP 0318 G 87300

Reproduction interdite de tout article, photo ou document sans l'accord de l'administration du journal. La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés spontanément.

ÉDITO

PAR VAROUJAN MARDIKIAN

Liberté d'expression... *what else ?*

Elle n'a pas à se faire un prénom, mais le nom qu'elle porte depuis qu'elle a convolé en justes noces avec l'un des comédiens les plus en vue du moment a grandement contribué, reconnaissons-le, à braquer les projecteurs des médias du monde entier sur l'affaire opposant en appel la Suisse au négationniste turc Dogu Perinçek. En s'attachant les services d'Amal Alamuddin Clooney, juriste internationale de haute volée, pour représenter ses intérêts le 28 janvier dernier à Strasbourg, devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), la République d'Arménie a sans doute réalisé un joli coup. Reste simplement à souhaiter que le résultat soit à la hauteur des espérances nourries par les Arméniens et leurs amis, dans ce dossier, en cette année du centenaire du Génocide.

Car le verdict que la CEDH doit prononcer dans quelques mois pourrait bien constituer un tournant dans l'évolution de la lutte contre le négationnisme anti-arménien. Et singulièrement en France. Le président François Hollande l'a réaffirmé le soir même de l'audience, à Paris, à l'occasion de la deuxième édition du dîner annuel du CCAF : il existe dorénavant un lien organique entre le résultat de l'appel formé par la Suisse, dans lequel la France et l'Arménie sont parties tierces, et le sort de la loi de pénalisation de la négation du Génocide arménien, rejetée par le Conseil constitutionnel il y a trois ans déjà. Avec, en filigrane, l'effet boule de neige qui occupe les pensées de bon nombre d'entre nous : si la Suisse obtient gain de cause, dans quelques mois, l'espoir demeure de voir la loi de pénalisation revenir sur le devant de la scène, même si nous n'oublions pas la difficulté de contourner l'obstacle du Conseil constitutionnel ; dans le cas contraire, autant le dire

tout de suite, cela deviendra excessivement compliqué !

“La négation est insupportable car elle est une insulte. Le droit doit protéger la société des manipulations, de toutes les manipulations. [...] La liberté d'expression que nous voulons à tout prix préserver n'est pas et ne sera jamais une falsification”, a martelé le Président français. Soit. Mais que resterait-il donc de ces paroles si les choses tournaient mal ? Si même après avoir vaincu à Strasbourg, nous nous retrouvons de nouveau face à un Conseil constitutionnel dégainant l'argument présumé imparable sur la défense de la sacro-sainte liberté d'expression ? Or il y a de quoi nourrir une certaine inquiétude, au vu des révélations sur la collusion en 2012 entre Hubert Haenel et Yasar Yakis, qui entachent singulièrement la réputation des « Sages » tenus à un devoir de discrétion et d'impartialité !

A l'heure où la France se remet douloureusement de l'onde de choc de son « 11-Septembre », faire la part belle aux négationnistes serait de fort mauvais goût, en cette année du centenaire du Génocide arménien, sous prétexte qu'elle a démarré par une véritable ode à la liberté d'expression entonnée par des millions d'anonymes. Et l'exemple est venu de la Grèce qui, après avoir adopté le 9 septembre dernier la loi de pénalisation de la négation des génocides, a interdit le 9 janvier l'entrée sur son territoire à une délégation du Comité Talaat Pacha, déjà connu pour ses manifestations négationnistes en Europe. Ironie du sort, Dogu Perinçek préside le Comité Talaat Pacha dont la délégation a été refoulée à l'aéroport d'Athènes par la police grecque.

Quand on veut...